
Fiche de poste

Médecin généraliste à exercice partagé

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villemeux sur Eure - Centre Hospitalier de Dreux

Cette fiche projet s'inscrit dans le cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019) »

Structure ambulatoire	Etablissement de santé
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villemeux sur Eure 28210 VILLEMEUX SUR EURE	Centre Hospitalier de Dreux 44 avenue du Président Kennedy 28100 DREUX

Présentation du Projet

1- Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

Ce projet a pour but de permettre à un jeune médecin généraliste de pouvoir avoir une activité mixte : salariée hospitalière et libérale en maison de santé pluridisciplinaire sur le même territoire et de partager un projet médical de territoire. Celui-ci comporte un exercice de médecine générale libérale en exercice coordonné au sein d'une MSP et un exercice salarié hospitalier en Santé publique selon l'offre élaborée par le centre Hospitalier de DREUX.

2. Présentation de la structure ambulatoire

- Représentée par : DR HERVE VOISIN, Président de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires ORCHIDE, tel 06 70 45 19 73 et mail dr.herve.voisin@gmail.com
- SIRET : 84796937500017
- Adresse : jusqu'en Sept 2020 : 95 grande rue 28210 Villemeux sur eure et ensuite à l'ouverture de la MSP : 2 chemin latéral 28210 Villemeux sur eure
- Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire : DR AYME-PAPILLON Nadine, tel 06 70 45 19 73, Mail : n.ayme@orange.fr et Mme DOGUET Sylvie, tel 07 87 52 83 46 mail : sylvie.doguet@wanadoo.fr

Description de la structure ambulatoire

La MSP s'intègre dans le maillage territorial en lien avec l'agence Régionale de Santé Centre Val de Loire et les priorités du Projet régional de SANTE (PRS 2015-2020) telles qu'elles sont définies dans son cahier des charges déposé en 2015.

L'idée de Maison de Santé Pluridisciplinaire a séduit à la fois les professionnels de santé et les élus locaux comme une solution intéressante de regroupement en un seul lieu pouvant fédérer des activités de consultation à la fois de médecine générale et de spécialités en lien avec le centre Hospitalier de Dreux et proposer des alternatives innovantes pour pallier le manque de médecins.

La SISA ORCHIDEE regroupant 18 professionnels de santé a été créé en Juillet 2018 débutant ainsi le projet médical de la MSP Hors-les-murs.

Actuellement Sont engagés dans la SISA ORCHIDEE les professionnels de santé suivants: 4 médecins généralistes (dont 3 en activité, Maitres de Stages Universitaires attachés à la faculté de médecine de St QUENTIN EN YVELINES et accueillant des internes de médecine générale SP1 et/ou SASPAS et 1 médecin en cours de thèse), 3 infirmières dont une exerçant en Education Thérapeutique du programme ASALEE, 3 kinésithérapeutes, 1 sage-femme, 1 pédicure-podologue, 1 orthophoniste, 1 diététicienne. Sont également intégrés dans le projet médical une osteopathe, une psychologue et une praticienne en Shiatsu thérapeutique.

Cet exercice au sein de la SISA ORCHIDEE permet :

- La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ;
- L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :
 - o De coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin ;
 - o D'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la Santé Publique ;
 - o De coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la Santé Publique.

° accomplir toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, sans altérer le caractère civil et professionnel de celui-ci, notamment toutes activités de recherche, éducation du public, formation/enseignement, conseil et prévention.

Le projet médical de territoire élaboré par les professionnels de la MSP comprend actuellement 8 protocoles sur les thèmes suivants :

- Prise en charge des patients sous AVK
- Surpoids et obésité de l'enfant
- Prévention périnatale et suivi des femmes en précarité
- Education thérapeutique en partenariat avec l'association ASALEE
- Prévention des chutes chez la personne âgée.
- Itrogénie
- Prévention des troubles du langage chez l'enfant de 0 à 4 ans.
- Prise en charge de la douleur chronique

2 axes de santé publique ont également été choisis :

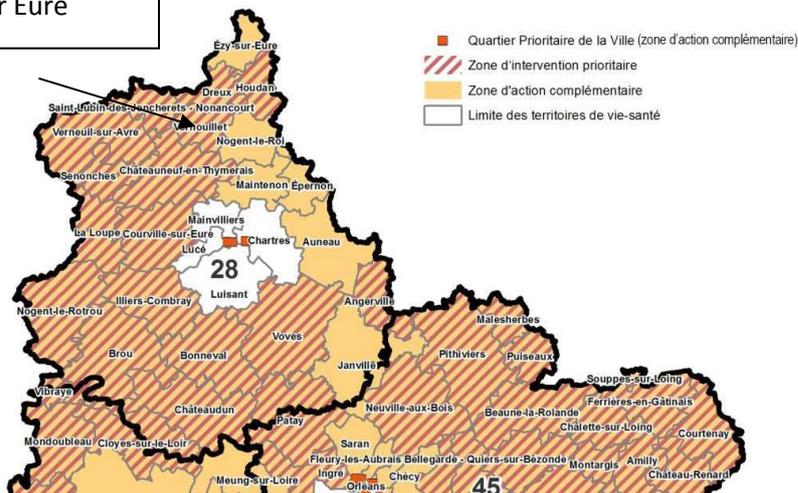
- Diabète et complications
- Les écrans : un danger pour la santé des enfants.

Description du territoire

Zonage médecin décembre 2017 ARS montrant la zone concernée en zone d'intervention primaire

Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin, en région Centre-Val de Loire
Identification des zones d'intervention prioritaire et des zones d'action complémentaire

MSP Villemeux sur Eure



Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire

Située dans la vallée de l'Eure à 9 kms de l'Hôpital de Dreux (11 mn) au sud-est de Dreux et un peu moins de 85 kms de Paris (Source INSEE : Recensement de la population 2016), Villemeux-sur-Eure est une commune de 1657 habitants composé d'un bourg principal et de trois hameaux (Cherville, Mesnil Ponceau et Mauzaize). Elle offre un pôle équilibré au sein du territoire du drouais grâce à son offre en services et commerce de proximité. Sa structure urbaine de « Village rue » lui confère une physionomie de petit bourg dense, comparativement aux villages aux alentours. Villemeux-sur-Eure fait partie des communes les plus équipées au sud de Dreux-Vernouillet.

Projet médical de la structure ambulatoire

- Permettre aux professionnels de santé un regroupement dans une structure commune et un exercice coordonné des soins
- Mutualiser les moyens et les outils
- Elaboration d'un projet médical commun de façon concertée.
- Maintenir une permanence de soins en collaboration avec les autres structures de soins
- Favoriser l'attractivité pour les jeunes professionnels de santé pour une installation sur notre secteur.
- Favoriser le lien Ville-Hôpital avec l'hôpital de Dreux en proposant des consultations au sein de la MSP et une activité médicale avec le service de CNPMG.
- Améliorer la coordination Ville-Hôpital par le biais des urgences non programmées et la réalisation de bilans nécessaires pouvant être pratiqués dans la demi-journée. Les patients issus de la consultation de la CNPMG et vus à la MSP pourraient être prioritaires pour la réalisation de bilans complémentaires : biologiques et / ou radiologiques pour éviter un autre passage aux urgences. Nous proposons l'élaboration d'un protocole commun Ville-Hôpital de prise en charge.
- Favoriser le lien Ville-Hôpital avec l'hôpital de Dreux en proposant des consultations au sein de la MSP et une activité médicale en santé publique au sein du centre hospitalier de Dreux.

A l'heure actuelle :

Le projet médical de territoire élaboré par les professionnels de la MSP comprend actuellement 8 protocoles sur les thèmes suivants :

- Prise en charge des patients sous AVK

	<ul style="list-style-type: none"> - Surpoids et obésité de l'enfant - Prévention périnatale et suivi des femmes en précarité - Education thérapeutique en partenariat avec l'association ASALEE - Prévention des chutes chez la personne âgée. - latrogénie - Prévention des troubles du langage chez l'enfant de 0 à 4 ans. - Prise en charge de la douleur chronique <p>2 axes de santé publique ont également été choisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diabète et complications - Les écrans : un danger pour la santé des enfants. <p>Nous avons déjà réfléchi sur 2 axes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vaccination <p>Alternative aux psychotropes</p>
<p>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le parcours de soins du patient en demande de soins non programmés - Améliorer l'éducation en santé du patient - Permettre un exercice coordonné Ville-Hôpital sur le territoire de la MSP. - Travailler en amont des urgences pour éviter des hospitalisations - Participer régulièrement à toutes les réunions de la MSP sur le projet commun dans le cadre de la convention ACI. - Respecter les règles de l'exercice en commun tels qu'elles ont été élaborée pour l'ouverture de la MSP : intégration dans la SISA avec signature des statuts et approbation du règlement intérieur. - Utiliser le système d'information de la MSP : logiciel médical commun agréé niveau 3 et messageries sécurisées (APICRYPT et MSSANTE) - Participer régulièrement à toutes les réunions de la MSP sur le projet commun dans le cadre de la convention ACI.
<p>Statut proposé et modalités de rémunération</p>	<p>Activité libérale conventionnée secteur 1</p> <p>Médecin thésé inscrit à l'Ordre des Médecins Français</p>
<p>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</p>	<p>Sur projet commun après évaluation.</p>



3. Présentation de l'établissement de santé

- Représenté par : M. Hugo MONTAMAT, Directeur

Description de l'ES

Présentation générale de l'établissement :

Le Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN est l'établissement de référence du bassin drouais (135 000 habitants), au nord du département de l'Eure-et-Loir, à proximité immédiate des régions Ile-de-France (Yvelines) et Normandie (Eure).

Etablissement siège du SAMU 28, le centre hospitalier de Dreux est établissement de référence du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir (HOPE), avec le centre hospitalier de Chartres, qui prend en charge le sud du département et assure le support du groupement

Hôpital de proximité pour une population souvent défavorisée, le centre hospitalier de Dreux propose un plateau technique complet. Il est également en charge de 2 secteurs de psychiatrie et dispose d'un service de pédopsychiatrie.

764 lits et places (92 lits d'USLD et 170 lits d'EHPAD)

2050 ETP dont 206 ETP de médecins.

147 millions de charges (tous budgets)

4. Services de rattachement du médecin au sein de l'ES

Le Centre Hospitalier propose plusieurs domaines d'activité au sein desquels le praticien consacrerait tout ou partie de son temps hospitalier, en fonction de ses compétences, aspirations et des besoins de l'établissement de santé :

- EHPAD
- Consultations Non Programmées de Médecine Générale (CNPMG)
- Pôle Santé Publique
- Médecine Interne Polyvalente

EHPAD

- EHPAD et USLD Les Eaux Vives
 - Chef de Pôle : Dr Salah BELAIBOUD
 - Cadre de Pôle : Mme Irène MELON
 - Chef de service : Dr Pascal LECLERC
- EHPAD Le Prieuré
 - Chef de service : Dr Hervé GUERIN
- EHPAD partenaires (cf fiches de présentation des structures en annexe)

Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

- Projet médico-social prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.
- Partenariat : les EHPAD du bassin drouais ont sollicité le Centre hospitalier de DREUX pour un appui médical soit parce qu'ils sont en carence de temps de médecin coordonnateur, soit parce que la raréfaction des médecins généralistes rend difficile les prescriptions aux résidents de leurs établissements.
- Participation à un projet de télémédecine gériatrique

<p>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p><u>Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :</u></p> <p>Les EHPAD sont rattachés au pôle personnes âgées qui comporte également un service de gériatrie aigüe, un service de soins de suite et de réadaptation, une unité de soins palliatifs et une unité d'orthogériatrie.</p> <p>Les deux EHPAD publics du Centre hospitalier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EAUX VIVES à l'intérieur de l'enceinte de l'hôpital avec l'unité de soins de longue durée de 92 lits et une unité d'hébergement de 92 lits - Le PRIEURE situé dans le centre-ville de DREUX dispose de 78 chambres individuelles. Il accueille des personnes âgées en perte d'autonomie y compris celles présentant une maladie d'Alzheimer ou symptômes apparentés. <p>L'équipe soignante des EHPAD est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De 3,8 ETP praticien hospitalier temps plein en plus du poste à temps partagé proposé, ▪ De cadres de proximité et d'un cadre de pôle, ▪ De psychologues, ▪ De kinésithérapeute, ▪ De psychomotricien, ▪ D'Infirmières, ▪ D'aides-soignantes.
<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p><u>Présentation du poste :</u></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 50 ou 60% sur le centre hospitalier et ses partenaires, - à 40 ou 50% en structure ambulatoire. <p><u>Profil du poste médecin en EHPAD hospitalier :</u></p> <p>Consultations de préadmission en EHPAD. Suivi médical des résidents hébergés et en particulier des résidents n'ayant pas de médecin traitant. Tenue des dossiers médicaux. Discussion du projet de vie avec l'équipe soignante, les résidents et leur famille. Participation aux visites médicales des samedis et dimanches. Participation à l'appui médical des EHPAD extra hospitaliers par téléconsultations ou consultations avancées avec l'ensemble des médecins du pôle personnes âgées.</p> <p><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></p> <p>Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse. Intérêt pour la gérontologie indispensable, compétence en gériatrie souhaitée. Engagement à une formation future dans le domaine de la gériatrie. Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.</p>
<p>Rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification en gériatrie. Primes et rémunération continuité des soins

**Perspectives d'une
poursuite du salariat
au-delà des deux ans**

Pérennisation d'un poste en activité partagée avec :

Evolution vers un poste de praticien hospitalier statutaire temps plein ou temps partiel possible en établissement public de santé.

Poursuite d'une activité salariée ou libérale dans le secteur médico-social.



Contacts

Centre Hospitalier de Dreux :

Nom : Dr Salah BELAIBOUD

Téléphone : 02.37.51.52.15

Fonction : Chef de pôle personnes âgées

Adresse électronique : sbelaiboud@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ

Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME

Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU

Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales

Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

CONSULTATION NON PROGRAMMEE DE MEDECINE GENERALE (CNPMG)

**Projet
d'établissement
(éléments relatifs à
l'articulation avec la
ville)**

La démographie en médecine générale est très préoccupante à la fois sur le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier.

De nombreux patients du bassin drouais, en particulier porteurs de pathologies chroniques, ont des difficultés à accéder à une prise en charge de premier recours.

Le Centre hospitalier de Dreux a créé une consultation non programmée de médecine générale. En raison de l'affluence à cette consultation et pour éviter le recours au service d'urgence le centre hospitalier de DREUX veut augmenter la couverture médicale de ce secteur.

**Description du
Service de
rattachement du
médecin au sein de
l'ES**

La consultation non programmée de médecine générale (CNPMG) est rattachée au service des Urgences et fait donc partie du pôle des Admissions non programmées, lequel regroupe par ailleurs les services d'Urgences Adultes, SAMU-SMUR, Médecine Intensive et Réanimation ainsi que Médecine Interne-Polyvalente et Infectiologie.

Cette consultation de médecine non programmée a été mise en oeuvre en 2012, en dehors des heures d'ouverture des cabinets de ville, afin de répondre aux demandes de soins non programmés relevant de la médecine générale, dans un contexte de pénurie médicale sur le territoire et d'absence de permanence des soins ambulatoires.

Elle fonctionne actuellement sur la base du volontariat, avec des médecins salariés du centre hospitalier, en semaine de 17h à 23h, les samedis de 14h à 23h et les dimanches et fériés de 11h à 18h.

Les patients y sont adressés après un filtre effectué par l'IAO des Urgences selon un protocole pré-établi.

La CNPMG n'a pas vocation à se substituer aux médecins de ville.

Locaux, secrétariat, matériel médical et informatique sont fournis et gérés par le CH.

Dossiers médicaux et prescriptions sont informatisés.

Confronté à la poursuite de la raréfaction des médecins généralistes sur le territoire et à la hausse des patients n'ayant pas de médecin traitant, le centre hospitalier envisage d'étendre les plages de consultations sur la journée dans l'attente de la création d'un centre de santé sur la commune.

**Description de
l'activité qui sera
confiée au médecin
au sein de
l'établissement**

Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse :

Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.

Périmètre actuel des consultations :

- Consultations non programmées de médecine générale
- Réquisitions des autorités judiciaires
- Certificats initiaux d'arrêt de travail et d'accidents de travail

Ces consultations devront être développées sur les heures ouvrables.
Participation à la fluidité des parcours ville hôpital.

Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification - Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure
Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans	<p>Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel. Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.</p>

Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : François COULOMB

Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle

Adresse électronique : fcoulomb@ch-dreux.fr

Nom : François DELEFOSSE

Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service CNPMG

Adresse électronique : fdefosse@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ

Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME

Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU

Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales

Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

Pôle de Santé Publique

<p style="text-align: center;">Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</p>	<p>Les indicateurs médico-sociaux et sanitaires du bassin Drouais soulignent la nécessité d'un pôle de santé publique axé sur la prévention, l'information des habitants et l'éducation thérapeutique.</p> <p>Dans le cadre de ce pôle trois activités retiennent l'attention du Centre hospitalier de DREUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CLAT : centre de lutte antituberculeuse - le centre de vaccination - le CeGIDD : centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic <p>Le Centre Hospitalier de Dreux dispose de la seule habilitation départementale pour ces 3 activités et un projet de développement est en cours d'instruction par l'ARS.</p>
<p style="text-align: center;">Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p>CeGIDD et Centre de vaccination</p> <p>Le candidat devra être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse Le candidat devra s'engager à une formation en santé publique, qui pourra être financée par le centre hospitalier.</p> <p>Qualités professionnelles requises / prévues : Ecoute, travail en équipe, diplomatie Adaptabilité, esprit d'initiative et d'ouverture Intérêt pour les prises en charges globales des patients</p>
<p style="text-align: center;">Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p>Le praticien aura en charge la participation à l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de consultations - d'organisation, de coordination et de développement des activités du pôle de santé publique sur le territoire, - de gestion de projets et l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de ceux-ci - de veille des politiques de santé, française et européenne, en termes de promotion, prévention et éducation - de suivi de traçabilité et l'établissement des bilans d'activité annuels - d'organisation de la communication
<p style="text-align: center;">Rémunération</p>	<p>Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon expérience et qualification en santé publique</p> <p>Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure</p>
<p style="text-align: center;">Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans</p>	<p>Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel.</p> <p>Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.</p>



Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : Docteur Sid Ahmed ROUIDI
Téléphone : 02.37.51.76.50

Fonction : Chef de pôle
Adresse électronique : sarouidi@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

MEDECINE INTERNE POLYVALENTE ET MALADIES INFECTIEUSES

**Projet
d'établissement
(éléments relatifs à
l'articulation avec la
ville)**

Projet médical prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.

**Description du
Service de
rattachement du
médecin au sein de
l'ES**

Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :

Le service de Médecine Interne Polyvalente et Maladies Infectieuses, situé au 6^e étage de l'hôpital (côté nord), se compose de 27 lits d'hospitalisation complète (dont 5 chambres seules).

La mission principale de ce service est d'assurer l'aval des urgences en proposant des lits « polyvalents et indifférenciés » permettant la prise en charge de patients présentant des pathologies courantes dans les principales affections d'organes, ainsi que des patients présentant un problème diagnostique et d'orientation (pathologies « floues et/ou complexes », patients polyopathologiques, bilan AEG, bilan fièvre « inexplicée », bilan syndrome inflammatoire biologique persistant...).

La principale modalité de recrutement des patients au sein du service se fait par le biais du SAU/HTCD (hospitalisation non programmée), même si des hospitalisations programmées peuvent se faire (recrutement par le biais des consultations internes, demande de médecine de ville...), permettant ainsi d'éviter le recours aux urgences quand cela est possible.

L'arrivée au sein de l'équipe médicale du Dr Claire Poirier-Duchatelet, médecin infectiologue, a permis de consolider et de développer l'activité de maladies infectieuses au sein du service, et plus largement au sein de l'établissement, en lien avec le CHU de Tours (Service des maladies infectieuses du Pr Louis Bernard).

De plus la requalification ordinale en Médecine Interne (depuis juin 2018) du Dr Christophe Leroux (chef de service), va permettre de consolider et de développer l'activité de Médecine Interne Polyvalente, en lien avec le CHU Henri Mondor de Créteil (Service de Médecine Interne du Pr Bertrand Godeau).

Un rapprochement avec le service de Médecine Interne du CHU de Tours (Pr Maillot) est en cours.

De plus, un projet de développement d'une activité conjointe avec le service de Neurologie (Dr Olivier Temgoua), sur « atteinte neurologique et maladies systémiques » et le CHU Lariboisière (Pr Damien Sène, service de Médecine Interne) est en cours.

Le service assure également la prise en charge en aiguë et le suivi des patients atteints de Drépanocytose (médecin référent Dr Sellami), ainsi que l'activité « plaies chroniques et cicatrisation » (médecin référent Dr Sellami).

Fonctionnement médical :

Actuellement, l'équipe médicale est de 5.3 ETP répartis sur 7 praticiens (3 temps pleins et 4 temps partiels). Le Dr Sellami (20%) assure uniquement des consultations (Drépanocytose et plaies et cicatrisations).

A partir de janvier 2020, passage à temps partiel (50%) du Dr Benosman (réduction de l'équipe à 5.1 ETP).

Le service est divisé en 2 secteurs. 1 secteur de 13 lits et 1 secteur de 14 lits.

Chaque jour, du lundi au vendredi, il y a 1 médecin sénior par secteur le matin et l'après-midi.

Le samedi matin et le dimanche matin, passage d'un médecin sénior pour les 2 secteurs.

Le chef de service assure deux visites/semaine (le mardi en secteur 1 et le jeudi en secteur 2). La cadre de santé de l'unité participe également à ces 2 visites.

Actuellement 4 praticiens assurent une activité de consultation :

- Consultation Médecine Interne Polyvalente (Dr Leroux) : mardi après-midi
- Consultation Médecine Polyvalente (Dr Benosman) : 1 jeudi matin/15 jours
- Consultation Infectiologie (Dr Poirier-Duchatelet) : jeudi après-midi
- Consultation Drépanocytose et plaies chroniques (Dr Sellami) : jeudi matin

Un staff de service hebdomadaire se déroule le lundi après-midi, avec entre autre la planification des sorties pour la semaine.

Au minimum 1 praticien /jour dédié aux activités non cliniques.

A noter également activité de garde en Réanimation (Dr Leroux), garde au SAMU/SMUR (Dr Sellami), activité CNPMG -Consultation Non Programmée de Médecine Générale- (Dr Sougué et Dr Poirier-Duchatelet).

Actuellement le service à agrément pour le DES Médecine Générale et DES Maladies Infectieuses.

Projet pour obtenir d'autres agréments : DES Médecine Interne et Immunologie Clinique, DES de Médecine d'urgence, DES Médecine Gériatrique.

Chaque semestre 1 à 2 internes. Depuis peu, le service accueille également des étudiants hospitaliers (2) de la Faculté de Médecine de Tours.

<p style="text-align: center;">Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p><u>Présentation du poste :</u></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 50 ou 60% sur le centre hospitalier, service de Médecine interne polyvalente et maladies infectieuses, - à 40 ou 50% en structure ambulatoire. <p><u>Profil du poste médecin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecin titulaire du DES de Médecine Générale (ou équivalent), - Médecin motivé pour s'investir en Médecine Polyvalente Hospitalière, - Fort investissement dans les activités cliniques et non cliniques du service et le travail en équipe, - Qualité relationnelle indispensable. <p><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le médecin devra développer ses connaissances théoriques et pratiques à l'exercice d'une activité de Médecine Polyvalente Hospitalière (et non de Médecine Générale), - Le médecin s'engage à suivre une formation universitaire de Médecine Polyvalente Hospitalière (DIU), - Une formation complémentaire en infectiologie et/ou antibiothérapie (DU/DIU) est également souhaitable, - Le médecin participera à l'accueil et à la formation des internes et des étudiants hospitaliers (externes) du service, - Le médecin participera à la formation continue des personnels non médicaux du service (IDE/AS/étudiants IDE/AS), - Le médecin participera aux activités non cliniques (études, publications, enseignement, bibliographie, staffs...) réalisées dans le service, - Le médecin assurera la PEC et le suivi des patients hospitalisés, - Le médecin assurera également la liaison avec la médecine de ville (programmation des entrées directes à la demande des médecins traitants).
<p style="text-align: center;">Rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification. - Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure.
<p style="text-align: center;">Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de consultation de Médecine Polyvalente Hospitalière - Mise en place d'une activité « complémentaire » au sein du service selon l'engagement et les souhaits du praticien, et de l'activité du service (à définir).



Contacts

Centre Hospitalier de Dreux :

Nom : Dr François COULOMB
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle Admissions Non Programmées
Adresse électronique : fcoulomb@ch-dreux.fr

Nom : Dr Christophe LEROUX
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service Médecine Interne Polyvalente
et Maladie infectieuses
Adresse électronique : cleroux@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr



Contacts

ARS Centre Val de Loire :

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier
BP 74409 - 45044 Orléans
Tél. : 02.38.77.32.32

Référents :

Mme Anne GUEGUEN (anne.queguen@ars.sante.fr)
Mme Florence GUERRIER (ars-cvl-paps@ars.sante.fr)

Délégation départementale d'Eure-et-Loir :

15 place de la République - CS 70527
28019 Chartres Cedex
Tél. : 02.38.77.33.33
ars-cvl-dd28@ars.sante.fr



ANNEXE

FICHE PRESENTATION STRUCTURE	
Identité de la structure	RESIDENCE CHATEAU DU HAUT VENAY
Nature juridique	
Contact	Président du Conseil d'administration : Directrice d'établissement : M. GONCALVES Cadre des soins : F. MARTIN Médecin coordonnateur : Dr BEN M BAREK
Lieu	4 Rue Charles Renard – 28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : 112 résidents + 1 résidence Service des 26 logements
Effectif médical médecin coordonnateur	0.6
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	0.6
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	65 ont un médecin traitant géographiquement éloigné 1 a un médecin traitant ne se déplaçant pas
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	7 à 8 heures par semaine.
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	
Equipement télémédecine	Téléconsultation : en cours d'installation Télé expertise : en cours d'installation Télé staff :
Résumé de la problématique	Les 2/3 des résidents ont un médecin traitant éloigné, ne se déplaçant que ponctuellement. Son activité ne lui permet pas de répondre en temps réel aux sollicitations quotidiennes pour l'évolution de la santé de ses patients. Les médecins généralistes installés sur l'agglomération ne peuvent ou ne veulent assurer le suivi médical sur l'EHPAD.

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	EHPAD DE BREZOLLES
Nature juridique	EHPAD PUBLIC AUTONOME
Contact	Président du Conseil d'administration : M. Loïc BARBIER Directrice d'établissement : Mme Rébecca SAY Directeur des soins : IDEC Mme CATTEEU Médecin coordonnateur : M. DR TIERCELIN
Lieu	8 rue de la Ferté – 28 270 BREZOLLES
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : résidents 100 places dont 6HT. En attente transformation de 5HT en 5HP. Au 01/01/2021 : 90 places Pas d'unité protégée
Effectif médical médecin coordonnateur	0.5 ETP
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	4h30 par semaine (moyenne de 45 mn sur 6 jours)
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	Aucun
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	NC
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM Diagnostic en cours pour le CPOM – signature prévue pour fin 2019	791 (15/11/2017)
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	145 (12/09/2017)
Equipe ment téléme decine	Demande de mise en place et financement transmise à l'ARS – En attente validation dossier
Résumé de la problématique	<p>M. Le DR TIERCELIN a eu 70 ans en février 2019.</p> <p>Le médecin coordonnateur est également médecin traitant de 87% des résidents.</p> <p>Les 4h30 de temps réalisé en qualité de médecin coordonnateur sont dédiés au rôle de médecin traitant.</p> <p>Les missions du médecin coordonnateur ne sont pas remplies.</p> <p>Difficulté à évaluer le PMP = formation prévue en fin d'année.</p> <p>Le PMP précédent était de 119 => Impacte fortement et négativement la dotation soins et par la même les effectifs qui ne sont pas en corrélation avec la charge en soins constatée sur le terrain.</p> <p>Il n'y a pas : de projet de soins de formalisé, de commission de coordination gériatrique.</p> <p>Une réticence à faire appel à l'EMSP, à plusieurs reprises l'EMSP est arrivée après le décès du résident. Difficulté pour déclarer à l'ARS les épisodes d'épidémies.</p> <p>Il n'y a pas d'action de formation auprès des agents, d'inscription dans un réseau.</p>

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	E.H.P.A.D. La Résidence du bois de l'Épinay
Nature juridique	Association à but non lucratif, loi 1901
Contact	Président du Conseil d'administration : Monsieur Daniel FRARD Directrice d'établissement : Madame Audrey PIAUPHREIX Directeur des soins : Monsieur Thomas ROUSSEL Médecin coordonnateur : Docteur Jean Pierre LIERVILLE
Lieu	5, allée du Docteur SCHWEITZER 28500 VERNOUILLET
Capacité	Capacité totale : 105 résidents Dont une unité protégée de 15 résidents
Effectif médical médecin coordonnateur	0.6 ETP
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	16h00 par semaine
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	38 résidents fin juin 2019
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	9h00 par semaine
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	2017 : 754
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	2017 : 192
Équipement télé-médecine	Téléconsultation : Oui Télé expertise : Oui Télé staff : Oui
Résumé de la problématique	<p>36% de résidents sont pris en charge par le médecin coordonnateur de l'EHPAD au titre de son activité de médecin généraliste, pendant son temps de présence de médecin coordonnateur.</p> <p>36 heures par mois sont consacrées à du temps de prescription, ne relevant pas ou peu du rôle du médecin coordonnateur.</p> <p>Le départ à la retraite du médecin coordonnateur étant annoncé, il convient de trouver une solution pour qu'un médecin prescripteur puisse prendre en charge les résidents sans médecin traitant, en assurant également quelques missions du médecin coordonnateur, dans le cadre de l'organisation spécifique de l'EHPAD (présence d'un directeur des soins).</p>

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE
Nature juridique	ESMS
Contact	Président du Conseil d'administration : Gérard HAMEL Directrice d'établissement : Cécile CABRITA Directeur des soins : Médecin coordonnateur :
Lieu	2 RUE HENRI LEFEVBRE 28100 DREUX
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : résidents 64
Effectif médical médecin coordonnateur	0
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	9H/mois pour les admissions et suivis sorties d'hospice uniquement
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	8 résidents sans médecin traitant déclaré Suite à départ retraite ou fermeture du cabinet (oriel)
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	2h30 à 3h par mois en estimant 1 visite mensuelle par résident
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	182.61 au 17/09/2019
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	
Equipement télémédecine	Téléconsultation : NON Télé expertise : non Télé staff : non
Résumé de la problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement d'ordonnances ALD : absence de suivi et contrôle • Éloignement géographique certains se sont orientés vers Tréon mais difficulté de transport • Rupture dans le parcours de soins